



**Le Cercle autochtone de
l'Association canadienne de counseling et de psychothérapie**

Façons de diriger ~ Façons de voir ~ Façons d'être

Boozhoo; Aaniin; Kwey Kwey; Oki; Wel'liog; Yowtz; Danach'e'a; Kwai
Kwai; Klahowya; Sge:noh; Wha Chii Ya; Kii-te-daas a; Gilakas'la; Gitiana
Mikagom; Yeytk; Sheko:li; Pjil'as; Tân'si; Shé:kon; Wa.é ák.wé; Siigaay
laas; Haluukafi; Hadih; Tunngasugit; Sge:noh; Kii-te-daas a; Aganna;
Wa'tkwanowera:ton; Tu ough qua no u; See-a; Etlanete'; Ainngai; Yaw; Etlanete'; Atelihai; Danach'e'a;
Asujutidli; Se'kon; Wotziye; Atelihai; Halu; Tawnshi; Taanishi; Way'; Bonjour; Greetings

N'hésitez pas à nous faire savoir si les salutations dans votre langue autochtone ne sont pas indiquées ci-dessus.

Nous les ajouterons avec gratitude. ○

La [Section du cercle autochtone](#) accueille tous les membres de l'[Association canadienne de counseling et de psychothérapie \(ACCP\)](#) qui sont des praticiens (autochtones et non autochtones) qui travaillent auprès des peuples autochtones et les soutiennent ou qui s'intéressent et s'engagent à comprendre les problèmes et à soutenir les initiatives avec et pour les peuples autochtones.

Les peuples autochtones désignent les Premières Nations (inscrites et non inscrites), les Métis et les Inuits du territoire connu aujourd'hui sous le nom de Canada.

Notre histoire partagée

Chi miigwech (une grande gratitude sacrée) à **Andrea Currie** et **Margie Cain** de notre *Conseil des Aînés et des Gardiens du savoir*, qui ont mis leur cœur, leur intelligence et leur esprit au service du partage des récits de notre histoire en tant que *Section du cercle autochtone*. Nous, en tant que cercle, leur sommes très reconnaissants pour leur attention et leur soutien continu, en particulier pour leurs conseils dans le processus de création du présent document afin d'envisager des *façons de diriger*. Nous ajouterons ces récits à notre document au fur et à mesure qu'ils seront élaborés, au moment voulu.

Notre voyage : réflexions sous la loupe culturelle

Depuis 2021, la Section du cercle autochtone (SCA) s'est engagée activement à faire évoluer le « document de constitution et de règlement » existant d'un modèle colonial hiérarchique vers un processus de leadership partagé tenant compte des théories holistiques, des enseignements, de

l'éthique, des philosophies autochtones et des aspects de la pratique de leadership traditionnelle. Le document actuel reflète notre compréhension, nos enseignements et nos pratiques communes d'un point de vue culturel afin de centrer le travail sur l'intégrité, l'esprit et la force d'un processus de cercle. Ces aspirations ont naturellement conduit à une évolution vers le *Cercle de direction de la SCA*.

Le *Cercle de direction de la SCA* mesure l'importance d'incarner les valeurs culturelles et l'éthique en ce qui a trait à la patience, au processus réciproque, aux relations respectueuses, à l'humilité et à la consultation permanente des *Aînés et des Gardiens du savoir* qui nous soutiennent. Le cercle honore les dons contenus dans les *sept valeurs sacrées* ou [Enseignements des grands-pères](#) (amour, respect, courage, vérité, sagesse, humilité et honnêteté), qui inspirent nos *façons d'être* et nos processus de prise de décision. Le cercle cherche à partager une compréhension des principes holistiques de guérison, d'aide et de bien-être qui respectent la diversité autochtone et les *expressions culturelles uniques basées sur la terre et le lieu* en centrant l'esprit, le cœur, le corps et la pensée. Le cercle honore une compréhension de la cérémonie, du protocole, de l'humilité culturelle et des pratiques de mentorat qui incluent la prise de conscience des contextes historiques comme essentiels à la compréhension des contextes culturels actuels. Le cercle honore le concept et les enseignements des [Pratiques sages](#) (Wesley-Esquimaux et Snowball, 2010) profondément enracinés dans les philosophies et la vision du monde autochtones, et qui constituent maintenant un cadre de prise de décision éthique dans le [Code de déontologie de l'ACCP](#) (2020, p. 5). Le cercle honore la sagesse de l'[Aîné Albert Marshall](#) et de l'[Aînée Murdena Marshall](#), ainsi que leurs enseignements sur le concept d'[Etauptmumk \(vision à deux yeux\)](#), qui cherche à intégrer les forces du savoir occidental d'un œil et les forces du savoir autochtone de l'autre afin d'obtenir une perspective intégrée au profit de tous (Marshall, 2004). Le cercle comprend l'importance d'honorer toutes les *façons de savoir*. Nous considérons que nos « façons de diriger » est un document vivant doté de son propre esprit et que nous sommes toujours ouverts aux enseignements, aux réflexions, aux commentaires et aux considérations de la *Section du cercle autochtone* au fur et à mesure que le processus de création du document continue de se définir.

Aussi essentiel que cela est pour la fluidité d'un cercle, nous honorons un **paradigme culturel basé sur les relations** dans les pratiques de leadership. Ces modes de leadership assurent la continuité d'un cercle bien ancré dans le contexte, l'histoire, les enseignements culturels, les bonnes intentions et les relations respectueuses.

Déclaration de bonnes intentions

Le *Cercle de direction de la SCA* cherche à tendre vers l'esprit de l'ensemble des membres de la SCA et à prendre en compte les besoins des praticiens individuels (autochtones et non autochtones) qui travaillent avec les peuples autochtones du territoire connu aujourd'hui sous le nom de Canada et qui les soutiennent. Les [Normes de la pratique de l'ACCP](#) (2021) contiennent quatorze articles spécifiques relatifs aux *peuples, aux communautés et aux contextes autochtones* (Section I, p. 90 à 100). Ces

L'amour, la compassion et une oreille attentive sont nos remèdes les plus puissants.

Aîné Albert Marshall (2021)
Partagé lors d'un cercle d'enseignement
avec la *Section du cercle autochtone*

articles décrivent les impératifs éthiques propres à :

- ❖ la prise de conscience des contextes historiques et contemporains, ainsi que la réflexion sur soi et sur les identités culturelles personnelles **avant** de s'engager auprès des communautés et des individus autochtones
- ❖ la reconnaissance de la diversité autochtone
- ❖ la prise de conscience respectueuse des pratiques traditionnelles
- ❖ la participation respectueuse aux pratiques traditionnelles, le cas échéant
- ❖ une attention particulière aux perspectives communautaires fondées sur les points forts
- ❖ une sensibilisation aux pratiques interculturelles pertinentes
- ❖ une compréhension culturelle nuancée des relations
- ❖ la réciprocité et les pratiques relationnelles
- ❖ une utilisation appropriée des connaissances traditionnelles et des enseignements culturels
- ❖ le respect de l'autonomie, de la vision du monde et de l'autoidentification du client

Le *Cercle de direction de la SCA* s'efforce de créer et de soutenir des initiatives qui peuvent inclure l'avancement du counseling culturellement congruent, la promotion d'une compréhension approfondie des normes de la pratique et d'une éthique culturellement informée conformément à la *Section I : Peuples, communautés et contextes autochtones*, l'identification de ressources culturellement pertinentes et le partage, la création et le soutien d'opportunités de développement personnel et professionnel pour les membres de l'ACCP (autochtones et non autochtones) qui travaillent ensemble avec et pour les peuples autochtones du Canada.

1.0 Notre chemin

- 1.1 Offrir aux membres de la SCA la possibilité de se rencontrer, de discuter et de partager des idées, des connaissances et des ressources afin de se soutenir mutuellement et de faciliter l'échange continu d'informations entre les praticiens autochtones ou ceux et celles qui travaillent auprès des peuples autochtones.
- 1.2 Offrir aux praticiens la possibilité de se familiariser avec des méthodes sécuritaires, efficaces et culturellement appropriées (y compris les compétences en matière de counseling et de psychothérapie) pour travailler auprès des peuples autochtones.
- 1.3 Mettre en évidence les savoirs autochtones dans le contexte de pratiques culturellement congruentes par le biais de formations culturellement informées, de cercles d'enseignement/de discussion/de partage et travailler à accroître la conscience culturelle d'une vision des *Pratiques sages* lors du counseling ou du travail auprès des peuples autochtones.
- 1.4 Continuer à travailler à un processus de leadership partagé au sein du *Cercle de direction de la SCA*, en montrant l'exemple pour soutenir ceux et celles qui s'engagent à décoloniser leur pensée et leur approche.



- 1.5 Travailler avec l'association nationale (ACCP) dans la mesure où le temps, l'énergie et les priorités le permettent, afin d'apporter une contribution et la perspective d'un point de vue autochtone sur des questions et des préoccupations spécifiques.

2.0 Nos relations

- 2.1 L'adhésion est ouverte et bienvenue à toutes les relations autochtones et non autochtones en règle avec l'ACCP (y compris les membres étudiants).
- 2.2 Les membres de la SCA sont invités à payer une cotisation annuelle déterminée par le *Cercle de direction de la SCA* (actuellement de 10,00 \$). Le *Cercle de direction de la SCA* se réserve le droit de renoncer à la cotisation lorsqu'il apparaît clairement, à la suite d'une communication avec un membre actuel ou potentiel, qu'il traverse des difficultés financières.

3.0 Notre orientation : le Conseil des Aînés et des Gardiens du savoir

- 3.1 Le *Conseil des Aînés et des Gardiens du savoir de la Section du cercle autochtone* est composé d'anciens membres du *Cercle de direction de la SCA* qui choisissent de continuer à participer en apportant leur soutien, en entourant le *Cercle de direction* et en étant disponibles en cas de besoin, dans la mesure du possible. Cette démarche s'inscrit dans notre tradition autochtone qui consiste à valoriser nos *Aînés et nos Gardiens du savoir* et à nous tourner vers eux lorsque nous avons besoin de conseils et de soutien. Les membres qui cessent de participer activement au *Cercle de direction de la SCA* sont invités à rejoindre le *Conseil des Aînés et des Gardiens du savoir*, s'ils le souhaitent, sans qu'il y ait de nombre minimum ou maximum de membres pour ce Conseil ni de durée déterminée.

4.0 Notre éthique relationnelle partagée

- 4.1 L'énergie, les intentions et l'esprit du *Cercle de direction de la SCA* seront centrés sur une compréhension globale des *Pratiques sages* (une compréhension du travail d'aide honoré à travers le prisme culturel des *sept valeurs sacrées* que sont l'amour, le respect, le courage, la vérité, la sagesse, l'humilité et l'honnêteté) et sur les traditions, les valeurs relationnelles et l'éthique des peuples autochtones (telles que la bienveillance, le partage, le don, les relations respectueuses, la transparence, l'humilité et la réciprocité).
- 4.2 Les *Normes de pratique* de l'ACCP (2021) contiennent quatorze articles spécifiques relatifs aux *peuples, aux communautés et aux contextes autochtones (Section I, p. 90 à 100)*. Ces articles décrivent les impératifs éthiques propres à la sensibilisation aux contextes historiques et contemporains ainsi qu'à la réflexion sur soi et sur les identités culturelles personnelles *avant* de s'engager avec des communautés ou des individus autochtones; à la reconnaissance de la diversité autochtone; à la sensibilisation respectueuse aux pratiques traditionnelles; à la participation respectueuse aux pratiques traditionnelles, le cas échéant; à l'accent mis sur les perspectives communautaires fondées sur les forces; à la sensibilisation aux pratiques interculturelles pertinentes; à une compréhension culturelle nuancée des relations, à la réciprocité et aux pratiques relationnelles; à l'utilisation appropriée des connaissances

traditionnelles et des enseignements culturels; et au respect de l'autonomie, de la vision du monde et de l'autoidentification du client.

5.0 Notre assemblée générale annuelle (AGA)

- 5.1 Une assemblée générale annuelle [ci-après dénommée « AGA »] est organisée, invitant tous les membres de la SCA à partager leurs réflexions, leurs idées, leurs orientations et les faits marquants de l'avenir de la SCA.
- 5.2 Le *Cercle de direction de la SCA* s'efforcera d'inviter un Aîné autochtone à prodiguer des conseils lors de l'assemblée générale annuelle. Cette invitation sera honorée d'une manière culturellement appropriée.
- 5.3 Le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de l'AGA sont communiqués à tous les membres de la SCA au moins 15 jours à l'avance, la date étant fixée par le *Cercle de direction de la SCA*.
- 5.4 Un résumé de l'AGA sera publié sur le site Web de la Section de la SCA après la réunion.

6.0 Notre voix commune dans les discussions et les décisions

- 6.1 Chaque membre présent à l'AGA est encouragé à faire entendre sa voix dans les discussions et les orientations communes.
- 6.2 Chaque membre de la SCA est invité à faire entendre sa voix dans toutes les discussions, les orientations et les décisions lors de chacune des réunions mensuelles de la Direction de la SCA, en étant encouragé à partager ses pensées, ses inquiétudes ou ses préoccupations, ce qui est important pour le concept de communauté et de construction de consensus et représente une contribution appréciée au cercle; en outre et alternativement, les pensées ou les préoccupations peuvent être partagées avec la Direction de la SCA en envoyant un message au courriel de la SCA (ou en demandant une rencontre) à l'adresse icc@ccpa-accp.ca.

7.0 Le Cercle de direction de la SCA

- 7.1 Le *Cercle de direction de la SCA* est composé de membres de la SCA qui souhaitent participer de manière continue aux discussions et aux prises de décision en matière de leadership partagé, pour une durée d'un an.
- 7.2 Il est entendu que les membres du *Cercle de direction de la SCA* dirigent sans rémunération les cercles de leadership mensuels ou toute réunion relative à la prise de décision pour le cercle. Toutefois, les invitations à organiser des activités culturelles ou des ateliers, des partages de connaissances, des enseignements, des cérémonies et des cercles de développement professionnel organisés par la SCA (que ce soit sur invitation d'un membre du Cercle de direction, d'un membre de la SCA au sens large ou d'une personne extérieure au cercle) respecteront un protocole établi pour les honoraires (avec gratitude) en fonction de la culture, de la pertinence et de la décision du *Cercle de direction de la SCA*.

- 7.3 Nous espérons que le *Cercle de direction de la SCA* comprendra autant de participation et de représentation que possible de la part de nos membres d'ascendance autochtone afin de fournir des perspectives culturellement informées dans le cadre d'une diversité d'expériences vécues, ainsi que des relations alliées des colonisateurs qui s'engagent à soutenir et à mettre en évidence ces perspectives.
- 7.4 Le *Cercle de direction de la SCA* est responsable devant les membres de la SCA, de la gestion et de la conduite des affaires de la SCA.

8.0 Tâches partagées du Cercle de direction de la SCA

- 8.1 Le *Cercle de direction de la SCA* comprend que les responsabilités telles que la tenue des comptes, la liaison avec l'ACCP et la rédaction de rapports spécifiques à la demande de l'ACCP font partie des exigences des Sections de l'ACCP. En tant que cercle de leadership partagé, ces responsabilités seront considérées à travers les dons uniques de chaque membre, chacun étant invité à s'exprimer dans le cadre d'une responsabilité naturelle de prendre sa place dans le cercle.

8.2 Ces tâches générales incluent :

- 8.2.1 Préparer et guider les réunions du *Cercle de direction de la SCA*.
- 8.2.2 Répondre à des demandes spécifiques concernant la SCA ou à des demandes générales concernant l'ACCP.
- 8.2.3 Préparer et soumettre chaque année un rapport annuel avant la réunion du printemps et un rapport intermédiaire avant la réunion de l'automne du Conseil national de l'ACCP.
- 8.2.4 Assister, dans la mesure du possible, aux réunions des présidents des Sections de l'ACCP (tous les mois).

8.3 Faciliter les « résumés des points forts » et les documents nécessaires pour :

- 8.3.1 Résumer les thèmes de discussion des réunions et les communiquer aux membres du *Cercle de direction de la SCA* avant la prochaine réunion. Ce résumé peut être oral ou verbal en reconnaissant les forces culturelles et les prédispositions à la narration, à l'histoire et aux enseignements, tout en créant un espace pour la sensibilité et les aspects contextuels.
- 8.3.2 Maintenir les documents nécessaires à la section de la SCA du site Web (par exemple : le document *Façons de diriger ~ Façons de voir ~ Façons d'être* et le résumé des points forts et des décisions de l'AGA).

8.4 Assurer les fonctions de trésorier :

8.4.1 Superviser les affaires financières de la SCA en tenant une comptabilité minutieuse des fonds reçus et distribués par la SCA.

8.4.2 Préparer les rapports financiers nécessaires.

9.0 Les rencontres du Cercle de direction de la SCA

9.1 Le *Cercle de direction la SCA* se réunit au moins une fois par an.

9.2 Les membres de la SCA sont invités à participer aux réunions du *Cercle de direction de la SCA* et à prendre part aux discussions. Une invitation avec un lien Zoom sera envoyée à tous les membres de la SCA avant chaque cercle.

9.3 Les invités, les Aînés, les Gardiens du savoir, les personnes cherchant à consulter ou celles à qui l'on demande un avis dans une optique culturelle peuvent être inclus, qu'ils soient membres de l'ACCP ou non, à la discrétion ou à l'invitation du *Cercle de direction de la SCA*.

10.0 Cercles plus restreints

10.1 Le *Cercle de direction de la SCA* peut créer des cercles plus restreints chargés d'examiner des questions ou des tâches spécifiques, dont les décisions ou les réflexions seront communiquées au *Cercle de direction de la SCA*.

11.0 Questions de finance

11.1 Le bureau national de l'ACCP perçoit les cotisations au nom de la SCA et un chèque est envoyé au trésorier de la SCA tous les six mois.

11.2 Le *Cercle de direction de la SCA* veille à la bonne gestion financière de la SCA.

12.0 Accords

12.1 Les membres du *Cercle de direction de la SCA* peuvent conclure des accords au nom du cercle, en connaissance de cause et avec le consensus du *Cercle de direction de la SCA*.

13.0 Amendements

13.1 Des amendements à ce document ***Façons de diriger ~ Façons de voir ~ Façons d'être*** peuvent être décidés lors d'une AGA de la SCA avec l'accord des personnes présentes.

13.1.1 Le document *Façons de diriger ~ Façons de voir ~ Façons d'être* est considéré comme un document vivant créé par le processus du cercle doté de son esprit propre et toujours ouvert aux enseignements, aux pensées, aux commentaires et aux considérations de la *Section du cercle autochtone* au fur et à mesure que le processus de création du document continue de se définir.

- 13.1.2 Le *Cercle de direction de la SCA* doit veiller à ce que toute proposition de modification soit préparée et distribuée aux membres actifs de la SCA quinze (15) jours avant l'AGA.

Contexte historique : le comité de direction de la SCA a entamé des discussions en 2016 afin d'enclencher le processus de décolonisation du document de constitution et de règlements du Cercle autochtone de 2013, avec un objectif en 2021 d'autochtonisation intentionnelle vers un concept de processus relationnel de cercle partagé dans le leadership.

Les liens suivants donnent accès aux versions antérieures du document de constitution et de règlement, qui a été conçu à l'origine d'après le modèle de l'ACCP :

- [Version de 2013](#)
- [Version de 2017](#)



Le document actuel, intitulé *Façons de diriger ~ Façons de voir ~ Façons d'être*, a été rédigé de 2021 à 2023 dans le cadre d'un processus de cercle partagé et de recherche de consensus avec le Cercle de direction de la SCA et avec le soutien et les conseils du Conseil des Aînés et des Gardiens du savoir. Le document original de 2023 sur nos « façons » a été accepté lors de la réunion annuelle de la SCA de mai 2023, puis examiné par les dirigeants de l'ACCP qui ont fait part de leurs commentaires en 2024, ce qui a donné lieu à des modifications soumises et acceptées par le Cercle autochtone et les dirigeants de l'ACCP en septembre 2024.